



## VIVALTO Santé

Dès le mois de juillet, l'Union Nationale des Syndicats FORCE OUVRIÈRE de la Santé Privée a porté ses revendications pour que les mesures salariales issues du « Ségur » de la Santé soient transposées au bénéfice des salariés de la santé privée.

La négociation est achevée pour la Convention Collective Nationale de l'hospitalisation privée du 18 avril 2002. La fédération patronale FHP a mis à signature un accord de transposition. **Cet accord prévoit une revalorisation salariale de 206 € bruts/ 160 € nets pour les salariés du secteur lucratif.**

Cette augmentation se mettra en place de la façon suivante :

-103€ bruts / 80€ nets mensuels applicables à compter du 1er septembre 2020, versés rétroactivement

-103€ bruts/ 80€ nets mensuels supplémentaires versés à compter du même mois que celui du deuxième versement effectué dans la fonction publique hospitalière.

FORCE OUVRIÈRE considère que ces augmentations de salaire sont historiques, elles représentent les deux tiers de nos revendications initiales et sans contrepartie. À cela, il faudra ajouter une revalorisation des grilles pour les salariés paramédicaux, des filières rééducation et médico-technique.

C'est la raison pour laquelle, après avoir consulté sa Commission Exécutive et jugé que le compromis était favorable aux salariés, l'Union Nationale des Syndicats FORCE OUVRIÈRE de la Santé Privée a décidé d'être signataire de cet accord qui s'appliquera pour les salariés du groupe VIVALTO.

**C'est une première victoire.**

**Cet accord n'est pas un solde de tout compte.**

Dès maintenant, les élus FORCE OUVRIÈRE vont demander au groupe VIVALTO Santé l'ouverture de négociations pour porter ces augmentations au même niveau que la fonction publique hospitalière soit 183 € net/mois.

**Pour FORCE OUVRIÈRE, il appartient au groupe VIVALTO Santé de dégager les moyens budgétaires pour que tous les personnels perçoivent ces 23 € manquants.**

**Si le groupe VIVALTO Santé veut éviter une fuite de ses salariés vers la fonction publique hospitalière ou le secteur privé non-lucratif, il devra répondre positivement à la revendication de FORCE OUVRIÈRE.**

Contact VIVALTO Santé : Thierry VAILLANT - liham@aliceadsl.fr - 06.72.04.36.57

### BULLETIN D'ADHESION

NOM : ..... PRÉNOM : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Mail : .....@.....

FONCTION : .....

ÉTABLISSEMENT : .....

SERVICE : .....